



6 choses que vous ignorez peut-être au sujet de votre REER



1. Acheter votre première propriété grâce au Régime d'accession à la propriété (RAP)

- Le REER donne aux acheteurs d'une première habitation la possibilité de coordonner leur stratégie d'épargne-retraite avec leur achat.
- **Que permet le Régime d'accession à la propriété?** Le RAP permet à chaque conjoint d'emprunter jusqu'à 35 000 \$ de son REER pour acheter une première propriété.

2. Utiliser le Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) pour retourner sur les bancs d'école

- Le REER peut aussi servir à financer vos études ou celles de votre conjoint grâce au **Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)**.
- **Comment fonctionne ce régime?** Le REEP vous permet de retirer en franchise d'impôt de votre REER jusqu'à 10 000 \$ par année. La limite totale est de 20 000 \$. Grâce à ce retrait, vous ou votre conjoint pourrez payer un programme de formation à temps plein.

3. Le REER peut aussi servir à financer vos études ou celles de votre conjoint grâce au Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP).

- **Comment fonctionne ce régime?** Le REEP vous permet de retirer en franchise d'impôt de votre REER jusqu'à 10 000 \$ par année. La limite totale est de 20 000 \$. Grâce à ce retrait, vous ou votre conjoint pourrez payer un programme de formation à temps plein.

4. Réduire les retenues d'impôts à la source

5. Verser des cotisations en nature à votre REER

6. Verser dans votre REER des cotisations excédentaires jusqu'au plafond permis



Pour en savoir plus sur ces options, contactez:

Purmanand Nilmadhub

Financial security advisor and mutual funds

- Phone: [\(514\) 663-1602](tel:(514)663-1602)
- Email: purmanand.nilmadhub@sunlife.com